

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT DE REIMS

CANTON DE MOURMELON VESLE ET MONTS DE CHAMPAGNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREPAIL
SEANCE DU 10 JUIN 2021

Par suite d'une convocation en date du 02 juin 2021 les membres composant le Conseil Municipal de Trepail se sont réunis en mairie à 19h00 le 10 juin deux mil vingt et un sous la présidence de Monsieur Denis BOUVILLE, Maire.

Présents : Messieurs Denis BOUVILLE ; Arnaud BEAUFORT ; Cyril BEAUFORT ; Ghislain OLIVIER ; Guillaume ELIE ; Brice BEAUFORT ; Éric LAFFARGUE ; Alain GUILLAUME. Et Madame Pascale REDON.

Absents excusés : Sylvie GERARD MAIZIERES pouvoir à Denis BOUVILLE et Hubert CARRE pouvoir à Cyril BEAUFORT ;

Secrétaire de Séance : Guillaume ELIE

POINT DE SITUATION

Cyril BEAUFORT informe le conseil de la tenue de la réunion de l'ASA ;

Ghislain OLIVIER signale au conseil que les trous dans la cour de l'école ont été rebouchés sauf celui autour de l'arbre qui réclame plus de matériel.

Arnaud BEAUFORT s'excuse auprès du conseil de son absence durant les intempéries qui ont touché Trepail le vendredi 4 juin dernier. Par ailleurs il annonce au conseil avoir rencontré lors d'une réunion de l'ONF Monsieur VUILLEMIN, il lui a rappelé les travaux à effectuer pour la commune de Trepail

Brice BEAUFORT signale au conseil que le faux plafond du vestiaire de foot est en cour de réfection.

Pascale REDON fait part au conseil de sa satisfaction vis-à-vis du nombre de participants à la matinée plantation du samedi 22 mai dernier.

Alain GUILLAUME fait part au conseil de la nécessité d'entretenir les chemins et les fossés.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux rue de Vaudemange avancent bien.

Monsieur le Maire informe le conseil que le dossier dépôt de pain avance bien, l'ouverture du Relais Postal est prévu pour septembre.

Monsieur le maire passe aux élections, il informe le conseil qu'ils vont recevoir un tableau des permanences pour les élections régionales et départementales et qu'il installera les bureaux avec l'aide des deux employés communaux les vendredis 18 et 25 après-midi.

Le maire signale au conseil de l'accord de compensations de l'état pour la commune au titre des taxes foncières sur le bâti et non bâti.

En ce qui concerne la tempête avec le recul on constate qu'il y a eu peu de dégats seul au niveau de la rue de Louvois des travaux s'avèrent nécessaires.

Le maire propose au conseil le tir d'un feu d'artifice le 13 juillet prochain et d'installer le public sur le terrain de foot. Par contre il précise qu'il n'y aura pas de verre de l'amitié, le conseil à l'unanimité accepte la proposition de monsieur le Maire.

Le maire soumet à l'avis du conseil la tenue du fête patronale le 3^{ème} week-end de juillet mais sans buvette ni bal, le conseil entérine cette proposition à l'unanimité.

Il faudra communiquer sur ce point à l'aide de flyers et de publications sur le site internet.

Monsieur le maire mentionne au conseil la nécessité de prendre une deuxième décision modificative du budget dans le but de financer le remboursement de charges imprévu

Le conseil entérine à l'unanimité des membres présents la délibération se rapportant à cette décision modificative.

TOUR DE TABLE

Alain GUILLAUME : RAS

Pascale REDON demande au conseil s'il serait possible de réfléchir à un embellissement du décor entourant le pressoir .

Guillaume ELIE : RAS

Brice BEAUFORT demande de penser aux articles pour le Trépail info.

Ghislain OLIVIER : RAS

Cyril BEAUFORT : RAS

Arnaud BEAUFORT : RAS

La séance est clôturée à 21h30

ANNEXE : LES DELIBERATIONS

Délibération 2021—16 : Objet : décision modificative n°2

Afin de souscrire au paiement d'une charge imprévue au chapitre 67 il est nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE

DE MODIFIER le budget comme suit :

Section de fonctionnement

Chapitre 011 – Article 615221 - 800 €

Chapitre 67 – Article 673 : + 800 €